



Autorisation d'exploitation d'image et de la voix d'enfants mineurs

Notre musicienne intervenante : Sophie Taraschini et l'équipe de Musiques Vivantes, peuvent être amenées à utiliser l'image ou la voix des élèves de votre école selon le projet pédagogique établi. Celles-ci sont prises dans le cadre des séances de musique et spectacles musicaux.

Elles ont pour but de présenter, illustrer, informer et promouvoir (en cas de spectacle de fin de cycle par exemple) les différentes actions musicales menées au sein de votre école. Les prises de vues, de son ainsi réalisées seront exploitées exclusivement dans le cadre de la communication interne et externe (médiat : France 3, la Montagne) de l'association Musiques Vivantes.

Je soussigné, directeur(trice) de l'école.....

➤ Autorise à titre gratuit, l'association Musiques Vivantes représentée par Mme Déplat Michèle en qualité de Présidente, dûment habilitée, l'utilisation de l'image, de la voix, des créations musicales de TOUS les élèves de la classe de ... de Mr/ Madame.....
(Suite à la demande effectuée aux parents des élèves concernés).

➤ N'autorise pas l'utilisation de l'image, de la voix, des créations musicales des élèves suivants :

- .
- .
- .
- .

de la classe de de Mr/ Madame.....
(Suite à la demande effectuée aux parents des élèves concernés).

Cette autorisation concerne notamment le droit de représenter ou de faire représenter, de reproduire ou de faire reproduire en tout ou partie les photographies / films/ prises de son, soit par l'association Musiques Vivantes directement, soit par l'intermédiaire de tout tiers ou organismes autorisés par l'association Musiques Vivantes, par tous modes et procédés techniques connus ou inconnus à ce jour, notamment par voie de presse écrite (ce qui comprend les publi-reportages et les publi-rédactionnels qui sont des articles de publicité à présentation rédactionnelle), audiovisuelle, informatique (ondes, câbles, satellites, réseaux informatiques...), sur tous supports (pellicules, papiers, vidéos, CD-ROM, CDI, DVD...), et en tous formats, insérés ou non dans des documents audiovisuels, informatiques, multimédias, sites web intranet et internet, éditions graphiques sous toutes ses formes etc., tant dans le secteur commercial que non commercial, public ou privé.

Fait à, le

Date et signature, précédées de « bon pour autorisation »